



Santé
Canada

Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Note de réévaluation

REV2020-01

Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2020 à 2025

(also available in English)

Le 30 septembre 2020

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6607 D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : Canada.ca/les-pesticides
hc.pmra.publications-arla.sc@canada.ca
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca

Canada 

ISSN : 1925-0657 (imprimée)
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2020-1F (publication imprimée)
H113-5/2020-1F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.

Contexte

Le présent document a pour but d'informer les titulaires, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne à propos des travaux visant les réévaluations et les examens spéciaux prévus du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025 par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Le plan de travail est habituellement publié chaque année au printemps. Toutefois, sa parution a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises à cet égard.

Ce plan de travail comporte les projets de décision et les décisions finales publiés depuis le 1^{er} avril 2020, toutes les réévaluations et tous les examens spéciaux en cours ainsi que les nouvelles réévaluations qui devraient être entreprises dans ce délai. Le présent document remplace la Note de réévaluation REV2019-05, *Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2019 à 2024*, publiée précédemment.

Santé Canada réglemente les pesticides au Canada principalement dans le but de protéger la santé de la population canadienne et l'environnement. Un pesticide peut uniquement être vendu ou utilisé au Canada s'il a été homologué ou autrement permis en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Santé Canada utilise une méthode d'évaluation des risques rigoureuse et fondée sur la science afin de garantir que le produit respecte les normes de protection en matière de santé et d'environnement et a de la valeur.

Dans le cadre des activités postérieures à la commercialisation prévues par le programme, les pesticides homologués sont réévalués de façon cyclique au moyen de techniques d'évaluation modernes et de renseignements scientifiques à jour. De plus, les pesticides peuvent être réévalués en raison de changements aux renseignements requis ou aux procédures utilisées par Santé Canada pour déterminer si les pesticides sont conformes aux normes établies en matière de santé et d'environnement et s'ils ont de la valeur. Un examen spécial peut aussi être entrepris à tout moment lorsqu'il y a un motif raisonnable de croire que les risques sanitaires ou environnementaux découlant de l'utilisation d'un pesticide, ou sa valeur, ne sont plus acceptables. L'examen spécial est différent de la réévaluation parce qu'il sert à étudier seulement certains aspects particuliers d'un pesticide.

Santé Canada publie tous les projets de décision postérieure à la commercialisation à des fins de consultation publique. À la suite de la consultation, Santé Canada examine les commentaires et les renseignements soumis par le public et d'autres intervenants avant de rendre une décision finale. Les intervenants sont invités à prendre connaissance des consultations à venir, ainsi que des annonces de réévaluation ou d'examen spécial, au sujet des principes actifs en consultant la section [Pesticides](#) du site [Canada.ca](#).

Le présent plan quinquennal pourrait changer en fonction de la charge de travail ou de questions émergentes exigeant des mesures prioritaires; c'est pourquoi, même si ce plan de travail sera mis à jour sur une base annuelle, les intervenants intéressés peuvent consulter le Registre public de l'ARLA au cours de l'année afin de prendre connaissance de l'annonce des nouvelles réévaluations et des nouveaux examens spéciaux, ainsi que de la publication des décisions proposées et finales.

Réévaluations et examens spéciaux en cours

La charge de travail du programme d'examen après la commercialisation est importante et elle augmente. Santé Canada y répond en créant de nouvelles démarches pour l'évaluation des pesticides à l'appui d'un programme viable qui permet de rendre des décisions scientifiques en temps opportun. Pendant que le renouvellement du programme est en cours, Santé Canada a adopté une approche fondée sur les risques afin de prioriser les réévaluations et les examens spéciaux

Santé Canada a établi ses priorités de manière à terminer la réévaluation des plus anciens principes actifs de pesticides homologués avant 1995, les plus anciennes réévaluations cycliques ainsi que certains examens concernant les néonicotinoïdes et examens spéciaux. Compte tenu du grand nombre de réévaluations à entreprendre aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, Santé Canada a mis en place un processus de triage et d'établissement des priorités fondé sur les risques pour réaliser les examens de la portée et les examens des réévaluations des plus récentes réévaluations entreprises dans le but de gérer les risques en temps opportun et la charge de travail de manière efficace.

En ces temps de pandémie de COVID-19, Santé Canada déploie tous les efforts possibles afin de poursuivre ses activités. Cependant, certains des examens scientifiques et des examens de la portée qui se déroulent dans le cadre des réévaluations entreprises récemment accusent un retard. Par conséquent, la publication de certains documents de décision est reportée.

Les dates de publication prévues qui sont indiquées dans le plan de travail représentent l'information la plus à jour sur l'état d'avancement de chaque réévaluation ou examen spécial. Le plan de travail pour les examens postérieurs à la commercialisation en ce qui concerne les principes actifs de pesticides homologués avant 1995, les réévaluations cycliques des principes actifs et les examens spéciaux est décrit dans les tableaux 1 à 5.

Les principes actifs dont la réévaluation doit être entreprise au cours des cinq prochaines années sont indiqués dans le tableau 6.

Tableau 1 État d'avancement de la consultation et cibles des décisions finales pour les principes actifs homologués avant 1995

Nom du principe actif	Date de la consultation
Chlorothalonil (peintures, enduits et utilisations connexes)	Publication : 9 juillet 2020
Dazomet (peintures, enduits et utilisations connexes)	Publication : 9 juillet 2020
Folpet (peintures, enduits et utilisations connexes)	Publication : 9 juillet 2020
Butoxyde de pipéronyle	Publication : 17 septembre 2020
Pyréthrinés	Publication : 17 septembre 2020
Zirame (peintures, enduits et utilisations connexes)	Publication : 9 juillet 2020
Nom du principe actif	Date de la décision finale
Acéphate	Publication : 3 avril 2020
Chlorpyrifos*	Publication : décembre 2020
Dichlorvos	Publication : 20 août 2020
Éthéphon	Publication : 24 septembre 2020
Linuron	Publication : octobre 2020
Mancozèbe	Novembre 2020
Phosmet	Publication : octobre 2020
Thiophanate-méthyle	Décembre 2020

* La décision finale concernant l'évaluation environnementale est prévue en décembre 2020. La cible de la mise à jour pour le projet de décision de réévaluation concernant l'évaluation sanitaire sera incluse dans le prochain plan de travail, dont la publication est prévue au printemps 2021.

Tableau 2 Cibles de la consultation et des décisions finales pour les principes actifs néonicotinoïdes

Nom du principe actif	Date de la consultation ²
Clothianidine (examen spécial axé sur l'abeille des courges)	Trimestre 1 (2021-2022)
Imidaclopride (examen spécial axé sur l'abeille des courges)	Trimestre 1 (2021-2022)
Thiaméthoxame (examen spécial axé sur l'abeille des courges)	Trimestre 1 (2021-2022)

Clothianidine (réévaluation générale) ¹	Trimestre 1(2021-2023)
Thiaméthoxame (réévaluation générale) ¹	Trimestre 1 (2021-2023)
Nom du principe actif	Date de la décision finale²
Clothianidine (examen spécial axé les invertébrés aquatiques)	Trimestre 1 (2021-2022)
Imidaclopride (réévaluation générale)	Trimestre 1 (2021-2022)
Thiaméthoxame (examen spécial axé sur les invertébrés aquatiques)	Trimestre 1 (2021-2022)

¹ Les réévaluations cycliques de la clothianidine et du thiaméthoxame (réévaluations générales) ont débuté en 2016 et ont pour but d'évaluer la valeur de ces deux principes actifs, de même que les risques qu'ils présentent pour la santé humaine et l'environnement, mais ne visent pas leurs effets sur les insectes pollinisateurs ni sur les invertébrés aquatiques. L'évaluation de leurs effets chez les insectes pollinisateurs a été terminée en 2019. Le tableau 2 présente les délais établis pour terminer l'évaluation de leurs effets chez les invertébrés aquatiques.

² Le Trimestre 1 s'étend d'avril à juin, le Trimestre 2 de juillet à septembre, le Trimestre 3 d'octobre à décembre et le Trimestre 4 de janvier à mars.

Tableau 3 Cibles de la consultation et des décisions finales pour les examens spéciaux

Nom du principe actif	Date ou état d'avancement de la consultation ¹
Atrazine	Trimestre 4 (2021-2022)
Chlorothalonil	Trimestre 2 (2021-2022)
Dicamba	Ce principe actif sera inclus dans le prochain plan de travail dont la publication est prévue au printemps 2021 (état actuel : collecte de renseignements).
Diodofon	Publication : 9 juillet 2020
Glufosinate-ammonium	Trimestre 1 (2022-2023)
Iprodione	Mars 2021
Linuron	Octobre 2020
Métaldéhyde	Publication : 20 juillet 2020
Bromure de méthyle	Trimestre 1 (2022-2023)
Pentachlorophénol	Publication : 30 juillet 2020 (fin de la consultation en septembre 2020)
Picoxystrobine	Trimestre 3 (2022-2023)
Diméthyl dithiocarbamate de potassium	Trimestre 3 (2021-2022)
Pymétrozine (1)	Octobre 2020

Pymétozine (2)	Octobre 2020
Diméthylthiocarbamate de sodium	Trimestre 3 (2021-2022)
Nom du principe actif	Date de la décision finale ou état d'avancement
Acéphate	Publication : 3 avril 2020
Dichlorvos	Publication : 20 août 2020
Métaldéhyde	Janvier 2021
Naled (1)	Trimestre 2 (2021-2022)
Naled (2)	Trimestre 2 (2021-2022)
Pentachlorophénol	Ce principe actif sera inclus dans le prochain plan de travail dont la publication est prévue au printemps 2021 (la consultation sur le projet d'examen spécial a pris fin en septembre 2020).
Tétrachlorvinphos	Mars 2021

¹ Le Trimestre 1 s'étend d'avril à juin, le Trimestre 2 de juillet à septembre, le Trimestre 3 d'octobre à décembre et le Trimestre 4 de janvier à mars.

Tableau 4 Cibles de la consultation et des décisions finales pour les principes actifs visés par une réévaluation cyclique

Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	Date de la consultation ¹
1- ou 3-monométhylol-5,5-diméthylhydantoïne	1	Ce principe actif sera inclus dans le prochain plan de travail dont la publication est prévue au printemps 2021.
1,3-bis(hydroxyméthyl)-5,5-diméthylhydantoïne	1	Ce principe actif sera inclus dans le prochain plan de travail dont la publication est prévue au printemps 2021.
Abamectine	1	Trimestre 3 (2021-2022)
Acétamipride	1	Trimestre 4 (2021-2022)
Cymoxanil	1	Février 2021
DEET et toluamides actifs connexes	1	Trimestre 4 (2021-2022)
Difénoconazole	2	Mars 2021
Diféthialone	3	Ce principe actif sera regroupé avec d'autres rodenticides (voir le tableau 6).
Hydrochlorure de dodécylguanidine	1	Ce principe actif sera inclus dans le prochain plan de travail dont la publication est prévue au printemps 2021.

Acétate de (E,Z)-3,13-octadécadiényle	3	Ce principe actif sera regroupé avec d'autres phéromones (voir le tableau 5).
Fenbuconazole	1	Trimestre 1 (2022-2023)
Florasulam	1	Mars 2021
Flufénacet	1	Janvier 2021
Isoxaflutole	1	Janvier 2021
Krésoxim-méthyl	1	Publication : 16 juillet 2020
P-menthane-3,8-diol	1	Trimestre 1 (2021-2022)
S-kinoprène	1	Publication : 6 août 2020
Sodium omadine (peintures, enduits et utilisations connexes)	1	Publication : 9 juillet 2020
Spinosad	1	Ce principe actif sera regroupé avec le spinétorame (voir le tableau 5).
Tébuconazole	1	Trimestre 1 (2021-2022)
Trinexapac-éthyle	1	Trimestre 1 (2021-2022)
Triticonazole	1	Février 2021
Évaluation des risques cumulatifs pour la santé : N-méthylcarbamates	Le plan de travail sera publié de façon distincte.	
Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	Date de la décision finale¹
Cyromazine	1	Trimestre 2 (2021-2022)
Fenhexamide	1	Février 2021
Lambda-cyhalothrine	1	Mars 2021
Pyriproxyfène	1	Février 2021
Tébufénozide	1	Janvier 2021

¹ Le Trimestre 1 s'étend d'avril à juin, le Trimestre 2 de juillet à septembre, le Trimestre 3 d'octobre à décembre et le Trimestre 4 de janvier à mars.

La réévaluation des principes actifs suivants est reportée afin d'allouer les ressources aux principes actifs auxquels on accorde la priorité. Il convient de noter que la pandémie de COVID-19 et les mesures prises à cet égard contribuent également à ces retards. Santé Canada doit inclure les délais de leur consultation publique dans le prochain plan de travail dont la publication est prévue au printemps 2021.

Nom du principe actif	Catégorie de réévaluation	État d'avancement
Azoxystrobine	1	Étape d'examen
Cyprodinil	1	Étape d'examen
D-cis, trans alléthrine	1	Étape d'examen
Flucarbazone présent sous forme de flucarbazone-sodium	1	Étape d'examen
Picolinafène	-	Étape de délimitation de la portée
Pymétrozine	1	Étape de collecte des renseignements
Pyraclostrobin	1	Étape de collecte des renseignements
Quizalofop-p-éthyle	1	Étape d'examen
S-métolachlore et énantiomère R	1	Étape d'examen
Zoxamide	1	Étape d'examen

Réévaluations entreprises entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

À l'heure actuelle, le nombre de réévaluations que Santé Canada doit entreprendre en vertu de l'exigence cyclique de 15 ans est élevé. Par conséquent, une démarche fondée sur les risques est à l'étude en vue d'établir l'ordre de priorité des principes actifs à réévaluer aux fins des étapes de délimitation de la portée et d'examen. Cette démarche fait intervenir divers facteurs tels que la nature et les résultats des évaluations existantes, le profil général de risques pour la santé humaine et pour l'environnement, d'autres préoccupations d'ordre sanitaire ou environnemental comme en font foi les renseignements contenus dans les rapports d'incidents transmis à Santé Canada, le statut du principe actif à l'étranger (les décisions rendues par les autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, par exemple), le profil d'emploi, les renseignements sur les ventes et l'utilisation, la connaissance des éléments d'information récents, les nouvelles exigences en matière de données et le regroupement possible des examens. Ces facteurs réclament une démarche qui repose sur le poids de la preuve pour établir l'ordre des priorités. Santé Canada a ainsi regroupé les principes actifs aux fins des étapes de délimitation de la portée et d'examen en deux catégories : les principes actifs à priorité plus élevée et les principes actifs à priorité plus faible. Le résultat des examens de délimitation de la portée permettra de mieux établir l'ordre de priorité des principes actifs à l'étape d'examen.

Tous les principes actifs dont la réévaluation a été entreprise devront faire l'objet d'un examen scientifique, d'une consultation publique et d'une décision finale, conformément à la Directive d'homologation DIR2016-04, *Politique sur la gestion de la réévaluation des pesticides*.

Toutefois, les principes actifs dont la priorité est plus élevée d'après les facteurs énumérés ci-dessus feront l'objet d'un examen en premier lieu, en fonction des ressources disponibles.

Les principes actifs figurant dans le tableau 5 se trouvent au début du processus de réévaluation, et leur état d'avancement sera mis à jour dans le prochain plan de travail (2021-2026) dont la publication est prévue au printemps 2021.

Tableau 5 État d'avancement des réévaluations entreprises entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

Nom du principe actif	État d'avancement
Priorité plus élevée	
4,5-dichloro-2-n-octyl-3(2H)isothiazolone	Étape de collecte des renseignements
Boscalid	Étape de délimitation de la portée
Famoxadone	Étape de délimitation de la portée
Fénamidone	Étape de délimitation de la portée
Fluaziname	Étape de délimitation de la portée
Foramsulfuron	Étape de collecte des renseignements
Glufosinate-ammonium	Étape de collecte des renseignements
Groupe du mécoprop : Mécoprop-P présent sous forme d'acide Mécoprop-P présent sous forme de sel de diméthylamine Mécoprop-P présent sous forme de sel de potassium Mécoprop-P présent sous forme de sel de diglycolamine	Étape de délimitation de la portée
Bromure de méthyle	Étape de délimitation de la portée
Spinétorame	Étape de collecte des renseignements
Trifloxystrobine	Étape de délimitation de la portée

Nom du principe actif	État d'avancement
Priorité plus faible	
Ancyimidole	Étape de délimitation de la portée
Farine de gluten de maïs	Étape de délimitation de la portée
Sang séché	Étape de délimitation de la portée
Imiprothrine	Étape de délimitation de la portée
Iodosulfuron-méthyl-sodium	Étape de délimitation de la portée
Groupe des moutardes : Poudre de graines de moutarde blanche (<i>Brassica hirta</i>) Alpha-oléfinesulfonate de sodium	Étape de délimitation de la portée
Groupe des acides énoïques : Ester méthylique de l'acide octadéc 9- énoïque Ester éthylique de l'acide octadéc 9-énoïque	Étape de délimitation de la portée
Groupe des phéromones : 1-dodécanol 1-tétradécanol Codlélure Acétate de (E,Z)-9-dodécényle (E,Z)-11-tétradécénal Acétate de (Z)-9-dodécényle Acétate de (Z)-9-tétradécén-1-yle (3Z,13Z)-acétate d'octadécadiène-1-yl (Z)-11-tétradécénal (Z)-11-tétradécén-1-ol Acétate de (Z)-11-tétradécényle	Étape de délimitation de la portée
Pralléthrine	Réévaluation terminée – Abandon de tous les produits
(Z)-9-tricosène	Étape de délimitation de la portée

Annnonce des nouvelles réévaluations

De manière générale, la date du début de la réévaluation d'un principe actif particulier dépend de la date de son homologation initiale ou de la date de la dernière réévaluation effectuée. Le processus de réévaluation est décrit dans la Directive d'homologation DIR2016-04, *Politique sur la gestion de la réévaluation des pesticides*. Le tableau 6 présente une liste complète de toutes les réévaluations débutées et prévues entre avril 2020 et mars 2025. Des renseignements concernant le début des réévaluations seront affichés dans le Registre public de l'ARLA.

Tableau 6 Annonces des réévaluations entreprises entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2025

Principe actif	État d'avancement
2020-2021	
1,2-dibromo-2,4-dicyanobutane	Début d'examen prévu en décembre 2020
10,10'-oxybis(phénoxarsine)	Début d'examen prévu en mars 2021
1-méthylcyclopropène	Examen commencé
2-bromo-4'-hydroxyacétophénone	Abandon de tous les produits
Groupe des agents ichthyotoxiques : Sel sodique 4-nitro-3-(trifluorométhyl)phénol Niclosamide	Examen commencé
Groupe du <i>Bacillus subtilis</i> : <i>Bacillus subtilis</i> (souche MBI600) <i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	Examen commencé
Bensulide	Examen commencé
Bifénazate	Début d'examen prévu en mars 2021
Groupe de la capsaïcine : Capsaïcine Capsaïcinoïdes apparentés	Début d'examen prévu en novembre 2020
<i>Chondrostereum purpureum</i> (souche PFC2139)	Début d'examen prévu en octobre 2020
Coumaphos	Examen commencé
Daminozide	Début d'examen prévu en octobre 2020
Hydraméthylnone	Abandon de tous les produits
Ipconazole	Début d'examen prévu en février 2021
Kaolin	Examen commencé
Mésotrione	Début d'examen prévu en novembre

Principe actif	État d'avancement
	2020
Méthoxyfénoside	Début d'examen prévu en octobre 2020
Méthyl nonyl cétone	Examen commencé
Nonylphénoxyéthoxyéthanol (adjuvant)	Début d'examen prévu en mars 2021
Phorate	Examen commencé
Groupe des pesticides contre les prédateurs : Cyanure de sodium Fluoroacétate de sodium Strychnine	Début d'examen prévu en mars 2021
Groupe des acides gras : Sels de potassium d'acides gras Sels de triéthanolamine d'acides gras Acides gras Sels d'ammonium d'acides gras	Examen commencé
Groupe de la silice : Aérogel de silice Dioxyde de silicium (terre de diatomées à 100 %) – fossiles d'eau douce Dioxyde de silicium (terre de diatomées à 100 %) – fossiles d'eau salée	Examen commencé
Soufre	Examen commencé
Tépraloxydime	Abandon de tous les produits
Tétrachlorvinphos	Examen commencé
2021-2022	
Chlorure de 1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza 1-azoniaadamantane (isomère cis)	
2-(hydroxyméthyl)-2-nitro-1,3-propanediol	
Groupe des antimicrobiens : 2,2-dibromo-3-nitrilopropionamide 2- méthyl-4-isothiazoline-3-one 5- chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one; Bronopol Bis(thiocyanate) de méthylène	
4-CPA (acide 4-chlorophénoxyacétique)	
6-benzylaminopurine	
Aminopyralide	

Principe actif	État d'avancement
Groupe de l'hypochlorite : Chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de calcium Chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de sodium Hypochlorite de sodium	
Groupe de la triazinetrione : Chlore disponible présent sous forme de dichloro-s-triazinetrione sodique Chlore disponible présent sous forme de trichloro-s-triazinetrione Trichloro-s-triazinetrione	
<i>Bacillus sphaericus</i>	
Bis(trichlorométhyl)sulfone	
Groupe des rodenticides : Brodifacoum Bromadiolone Chlorophacinone Diphacinone présent sous forme libre ou de sel de sodium Warfarine présente sous forme libre ou de sel de sodium Phosphure de zinc Brométhaline	
Bromacil présent sous forme libre de sel de diméthylamine ou de sel de lithium	
Groupe du dioxyde de carbone : Dioxyde de carbone Dioxyde de carbone liquide	
Cyazofamide	
Dichlobénil	
Diflubenzuron	
Cyanodithioimidocarbonate disodique	
Acide formique	
Groupe des gibbérellines : Acide gibbérellique Gibbérellines A4A7	
Métribuzine	
Groupe du virus de la polyédrose nucléaire :	

Principe actif	État d'avancement
Virus de la polyédrose nucléaire de la chenille à houppes de Douglas Virus de la polyédrose nucléaire de <i>Neodiprion abietis</i>	
Paraquat	
Pinoxadène	
Butènes polymérisés	
Bicarbonate de potassium	
Prohexadione calcium	
Solides à base d'œuf entier putrescent	
Pyriméthanil	
Spirodiclofène	
Terbacil	
Topramézone	
Triclopyr présent sous forme d'ester butoxyéthylique	
Verbénone	
2022-2023	
Groupe des dioxaborinanes : 2,2'-(1-méthyltriméthylènedioxy)bis-(4-méthyl-1,3,2-dioxaborinane) 2,2-oxybis(4,4,6-triméthyl-1,3,2-dioxaborinane)	
Acifluorène présent sous forme de sel de sodium	
<i>Agrobacterium radiobacter</i>	
Carbendazime	
Carfentrazone-éthyle	
Isocinchomérionate de di-n-propyle	
Diphénylamine	
Groupe de l'endothal : Endothal Endothal présent sous forme de sel de mono(N,N-diméthylalkylamine)	
Étridiazole	
Fluvalinate-tau	

Principe actif	État d'avancement
Naled	
Natamycine	
Novaluron	
Octénol	
Oxadiazon	
Oxyfluorène	
Groupe du <i>Pantoea agglomerans</i> : <i>Pantoea agglomerans</i> (souche C9-1) <i>Pantoea agglomerans</i> (souche E325 [NRRL B-21856])	
Prothioconazole	
Pyrasulfotole	
Chlorure de sodium	
Spiromésifène	
Fluorure de sulfuryle	
2023-2024	
(S)-méthoprène	
3-méthyle-2-cyclohexène-1-one	
Acéquinocyl	
Bromure d'ammonium	
Atrazine et triazines actives apparentées	
Bentazone présent sous forme de sel de sodium	
Bispyribac-sodium (KIH-2023)	
Cellulose (provenant d'épis de maïs en poudre)	
Chlorprophame	

Principe actif	État d'avancement
Groupe des sulfonylurées : Chlorsulfuron Cloransulam-méthyle Éthametsulfuron-méthyle Metsulfuron-méthyle Nicosulfuron Rimsulfuron Thifensulfuron-méthyle	
Clomazone	
Didécyl diméthylammonium présent sous forme de carbonate ou de sels d'hydrogénocarbonate	
Diuron	
EPTC	
Oxyde de fenbutatine	
Acide éthylènediaminetétraacétique de sodium ferrique	
Extrait de blatte germanique	
Groupe du métalaxyl : Métalaxyl Métalaxyl-M et isomère S	
Napropamide	
Oxamyl	
Prométryne et triazines actives apparentées	
Pyroxsulame	
Roténone	
<i>Sclerotinia minor</i> (souche IMI 3144141)	
Séthoxydime	
<i>Streptomyces lydicus</i> (souche WYEC108)	
Thiaclopride	
Triallate	

Principe actif	État d'avancement
2024-2025	
1,2-benzisothiazolin-3-one	
<p>Groupe du 2,4-D :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2,4-D présent sous forme d'acide 2,4-D présent sous forme de sels d'amine (sel de diméthylamine, sel de diéthanolamine ou autres sels aminés) 2,4-D sous forme d'esters faiblement volatils 2,4-D présent sous forme de sel de choline 	
<p>Groupe du 2- phénylphénol et ses sels :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2- phénylphénol sous forme de sel de sodium 2-phénylphénol présent sous forme de sel de potassium 	
<p>Groupe du chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium (ADBAC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chlorure de N-alkyl (25 % C12, 60 % C14, 15 % C16) diméthylbenzylammonium Chlorure de N-alkyl (40 % C12, 50 % C14, 10 % C16) diméthylbenzylammonium Chlorure de N-alkyl (68 % C12, 32 % C14) diméthyléthylbenzylammonium Chlorure de N-alkyl (5 % C12, 60 % C14, 30 % C16, 5 % C18) diméthylbenzylammonium Chlorure de N-alkyl (67 % C12, 25 % C14, 7 % C16, 1 % C18) diméthylbenzylammonium Chlorure de diisobutylphénoxyéthoxyéthyl diméthylbenzylammonium Chlorure de N-alkyl (5 % C5-18, 61 % C12, 23 % C14, 11 % C16) diméthylbenzylammonium Saccharinate de N-alkyl (40 % C12, 50 % C14, 10 % C16) diméthylbenzylammonium Chlorure de N-dialkyl (5 % C12, 60 % C14, 30 % C16, 5 % C18) méthylbenzylammonium Chlorure de N-alkyl (3 % C12, 95 % C14, 	

Principe actif	État d'avancement
2 % C16) diméthylbenzylammonium (ou chlorure de myristyldiméthylbenzylammonium dihydraté)	
Groupe du <i>Bacillus thuringiensis</i> : <i>Bacillus thuringiensis</i> Berliner ssp. <i>kurstaki</i> (souche HD-1) <i>Bacillus thuringiensis</i> (sérotypage H-14) <i>Bacillus thuringiensis</i> ssp. <i>tenebrionis</i>	
<i>Beauveria bassiana</i> (souche HF23)	
Bromoxynil	
Chlorantraniliprole	
Chlorthal présent sous forme d'ester diméthylrique	
<i>Coniothyrium minitans</i> (souche CON/M/91-08)	
Cyprosulfamide	
Dicamba présent sous forme d'acide, de sel d'amine, d'ester, de sel de potassium ou de sel de sodium	
Groupe du chlorure de didécylidiméthylammonium (CDDA) : Chlorure de didécylidiméthylammonium - Autre Chlorure de dioctylidiméthylammonium Chlorure d'octyldécylidiméthylammonium Chlorure d'oxydiéthylène bis-(alkyldiméthyle) ammonium	
Dodine	
Éthofumesate	
Flumioxazine	
<i>Gliocladium catenulatum</i>	
Glutaraldéhyde	
Imazapyr	
Hydrazide maléique	
Mandipropamide	

Principe actif	État d'avancement
Groupe du MCPA : MCPA présent sous forme d'acide MCPA présent sous forme de sels d'amine (diéthanolamine, diméthylamine ou mélanges d'amines) MCPA présent sous forme d'esters MCPA présent sous forme de sel de potassium ou de sel de sodium	
Métaldéhyde	
<i>Metarhizium anisopliae</i> (souche F52)	
Huile minérale	
Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux	
Groupe des acétates de naphthalène : Acide alpha-naphthalène acétique présent sous forme d'ester éthylique, de sel de sodium ou de sel d'ammonium Naphthalèneacétamide	
Dérivés d'oxirane (50 % minimum)	
Ozone	
Groupe du piclorame : Piclorame présent sous forme de sel de potassium Piclorame présent sous forme d'acide Piclorame présent sous forme de sels d'amine	
Pendiméthaline	
Propylèneglycol	
Pyrazon	
Groupe du chlorate de sodium et du chlorite de sodium à usage industriel : Chlorite de sodium Chlorate de sodium	
Spirotétramate	

Principe actif	État d'avancement
Streptomycine	
Sulfentrazone	
Sulfate de tétrakishydroxyméthylphosphonium	
Thiencarbazone-méthyle	